

Mulsans

Éoliennes voisines : un " non " par défaut

Le conseil municipal de Mulsans s'est réuni mardi. Il a traité de deux questions sensibles, l'éventualité d'éoliennes voisines et l'assainissement de deux hameaux. Cela a valu une assistance inhabituelle du public au conseil.

Éoliennes. Le conseil devait donner un avis sur le projet de création de zones de développement éolien (ZDE) sur les trois communautés de communes voisines : Agglopolys, Beauce et Forêt, Beauce-Val de Cisse. La question était épineuse car certaines éoliennes pourraient être visibles de Mulsans, en particu-

lier celles de la zone d'Averdon. Une réunion préalable à huis clos ayant eu lieu la veille, le maire a procédé immédiatement au vote à bulletins secrets qui a donné un résultat à l'équilibre : quatre « oui », quatre « non » et une abstention... Il est alors procédé à un deuxième tour qui a donné exactement le même résultat. Devant cette situation déconcertante, la préfecture confirme que c'est le « non » qui l'emporte. L'avis à la création d'une ZDE à Averdon serait donc défavorable.

Assainissement. La question est posée du choix d'un assainis-

sement collectif ou non-collectif pour les hameaux de Villefrisson et d'Épiez. L'étude des deux simulations financières présentées par le maire met en évidence une augmentation très sensible du prix du m³ d'eau dans le cas d'un assainissement collectif. Par un vote à bulletins secrets très partagé lui aussi (cinq voix contre quatre), le conseil se prononce pour un assainissement non-collectif (ANC).

Emprunt pour travaux. Les travaux de réfection de la voirie du hameau de Villefrisson, actuellement en cours et dont la

fin est prévue en novembre, nécessitent un emprunt de 100.000 €. L'examen de trois propositions bancaires amène le conseil à choisir à l'unanimité celle du Crédit Agricole.

Balayeuse. La commune fait actuellement appel à une société privée pour l'entretien des rues et des trottoirs. Pour des raisons économiques, le conseil décide à l'unanimité de recourir aux prestations proposées par la communauté de communes qui s'apprête à acheter une machine et à la mutualiser.

Cor. NR :

Bernard Fauquembergue

Maves

Avis défavorable aux éoliennes voisines

Le conseil municipal de Maves s'est réuni lundi, présidé par le maire, Astrid Lonqueu. Il a traité des questions suivantes.

Éoliennes. Après le « non » de Mulsans, la semaine dernière, le conseil de Maves, à son tour, devait donner son avis sur le projet de création de plusieurs ZDE (zone de développement éolien) sur les trois communautés de communes voisines : Agglopolys, Beauce-Val de Cisse et Beauce

et Forêt. Il est procédé à un vote à bulletins secrets avec urne et isolement pour répondre à la question : « Êtes-vous pour ou contre ce projet » ? Par huit voix « contre » et quatre voix « pour », le conseil prononce un avis défavorable au projet éolien. Le maire remercie Yves Marchand, 1^{er} adjoint, pour la présentation objective du dossier qu'il a faite lors de la réunion préalable à huis clos, lundi 11 octobre.

Salle du presbytère. La salle

est régulièrement prêtée ou louée à des particuliers ou à des associations. Suite à plusieurs dégradations (tout dernièrement sur des vitraux de l'église), le conseil décide de généraliser la procédure de l'état des lieux, avant et après la mise à disposition, afin de responsabiliser les usagers.

Maison des associations. Un état de l'avancement des travaux est fait par Claude Gaulandau, 4^e adjoint. Le chantier avance vite : repiquage et en-

duits extérieurs, passage des câbles électriques à l'intérieur, pose des cloisons, plafonds, luminaires et sanitaires. La question des mobiliers est également évoquée : plusieurs pistes sont explorées. L'inauguration n'est pas prévue avant février, le maire souhaitant que les associations aient eu le temps de s'y installer.

Cor. NR : B.F.

Prochaine réunion du conseil, jeudi 9 décembre, à 20 h 30.